

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-40

Objet : Office de tourisme de Metz-Cathédrale – Complément de subvention pour 2011.

Rapporteur : Mme KNECHT, Conseiller Municipal

La Ville de Metz et l'Office de Tourisme de Metz assurent conjointement des missions générales d'accueil, d'information des clientèles touristiques et locales, de promotion touristique de la destination Metz, la coordination et l'animation des réseaux touristiques, l'observation et la veille touristique et ce, en cohérence avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.

L'Office de Tourisme exerce de même des missions complémentaires prévues à l'article 2 de ses statuts tels que modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association du 27 février 2001 :

- l'aide aux groupements de commerçants, hôtels, compagnies de transports et généralement toutes les industries qui vivent du tourisme ;
- l'aide aux initiatives privées, aux associations, comités d'expositions, de cérémonies, réceptions, etc... conformes et nécessaires à la réalisation de leur objet dans le cadre d'un soutien logistique ;
- la gestion d'équipements collectifs du tourisme.

Pour mener à bien ses missions, l'Office de Tourisme sollicite chaque année la Ville pour verser une subvention de fonctionnement et d'investissement. La demande de subvention faite en 2010 a donné lieu, suite à une délibération en date du 16 décembre 2010, à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2011 actant une subvention de fonctionnement de 1 294 000 € TTC et une subvention d'investissement de 27 000 € TTC.

Or, devant la concurrence accrue des destinations touristiques, et en particulier des capitales régionales et européennes sur des courts séjours, et dans le prolongement de l'ouverture d'une infrastructure de rayonnement majeur, telle que le Centre Pompidou-Metz, l'Office de Tourisme doit continuer de développer la destination Metz ainsi que faciliter l'accès et le séjour à Metz.

Dans ce cadre, il convient de renforcer les actions de l'Office de Tourisme de Metz dans sa stratégie de mise en place d'outils e-touristiques modernes pour accroître l'attractivité et le rayonnement touristique de la destination Metz et plus particulièrement en assurant :

- la mise en lien du site web actuel avec la base de données touristique régionale SITLOR (pour éviter la double saisie) ;
- le développement d'une version mobile du Site web en lien avec SITLOR ;
- l'hébergement externalisé du site mobile ;
- la vente en ligne des produits de séjour et de la boutique ;
- la mise en place de l'application Smartphone « Monument Tracker ».

Or, l'Office dispose d'un budget d'investissement au titre du Budget Prévisionnel 2011 de 15 000 € TTC pour développer des solutions de médiation numérique. Aussi, le développement d'une application Smartphone et la création d'un site Web mobile en interfaçage avec la base de données d'information touristique SITLOR est envisageable dès cette année 2011, dans le cadre du Budget Prévisionnel d'Investissement de l'OT dévolu (15 000 € TTC) avec une programmation complémentaire de l'ordre de 9 000 € TTC.

De plus, afin de faire connaître la destination Metz plus particulièrement en Allemagne qui représente plus de 28% des clientèles étrangères, l'Office souhaite participer du 15 au 17 juillet 2011 à la Fête Française de Düsseldorf qui met en avant, autour du leitmotiv « Vive la France », non seulement l'art de vivre à la Française (gastronomie et art) mais également la destination touristique Metz. Cette manifestation connaît une fréquentation d'environ 60 000 spectateurs et peut ainsi servir de vitrine pour 2011 à la destination « Metz », le Centre Pompidou-Metz participant à ces journées promotionnelles. La demande de budget pour la participation à cette manifestation est de 3 588 € TTC.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2311-7 et L.2541-12,

VU la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

VU la délibération du 16 décembre 2010 du Conseil Municipal portant approbation du budget primitif 2011,

VU la délibération du 16 décembre 2010 portant attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour 2011,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue pour l'exercice 2011,

VU les documents-programmes/actions 2011 portant sur l'e-tourisme et la participation de l'Office à la Fête Française de Düsseldorf,

CONSIDERANT l'intérêt que représente la réalisation des actions complémentaires à programmer sur 2011 pour valoriser l'image, l'attractivité et la destination « Metz »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'OCTROYER à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale une subvention complémentaire de 3 588 € TTC en fonctionnement et de 9 000 € TTC en investissement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2011 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0